



Litige de vente cuve a eau

Par Lucien

bonjour

ayant passer une annonce sur le bon coin, pour une cuve de 1000 litre pour eau ou autre, j'ai ete contacter par une personne qui est venu me l'acheter le lendemain, cette personne a acheter cette cuve en connaissance de cause c'est a dire que je lui est signaler qu'elle avais contenu de la resine et qu'il fallait la rincer avant de s'en servir

a ce jour, les acheteurs me menace car il veulent l'utiliser pour leur jardin et comme il ne font que du bio, il ne veulent pas d'une cuve ayant contenu de la resine

je leur est dit que l'orsqu'ils sont venu rien ne leur obliger a prendre la cuve que si elle ne convenait pas il aurait du ne pas la prendre, que peuvent t'ils faire contre moi esque c'est reprehensible de vendre une cuve ayant contenu de la resine cette resine est inflammable et nocif par inalation, il n'y a pas de logo concernant une pollution des cours d'eau ou un danger de mort

merci de votre reponse

Par Tisuisse1

Ce qu'ils peuvent faire ? rien, il n'existe pas de garantie pour les achats entre particulier, c'est tout.